

Procès Verbal conseil municipal Du 9 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 9 septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnery se sont réunis à 20h à la salle du conseil sous la présidence de Claude VIET et suite à la convocation adressée par le maire le 3 septembre conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

1 VIET Claude

2 ANGER Michel

3 HUET Patrice

4 SCHNAIDERMAN Carole

5 ROBIN Christophe

6 CHEVALIER Nicolas

7 LE SAUCE Blandine

8 AUBIN Auguste

9 CALME Mickael

EXCUSES

RIGOUX Juline

BIDAN Denis donne procuration à
Claude VIET

LE METAYER Catherine

RENOUARD Rachelle

Carole SCHNAIDERMAN est
nommée secrétaire de séance par
le conseil municipal.

Le quorum est atteint.

Présence de la secrétaire de mairie

1/URBANISME :	2
2/BATIMENT LOCATIF 28 rue des deux ponts	3
3/LOGEMENTS SOCIAUX 5 R St Joseph	3
4/ REALISATION DE PARKINGS	3
5/FRANCE RURALITE REVITALISATION	4
6/DISSOLUTION SITS de ROHAN	4
7/POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE	4
8/ ACQUISITION D'EQUIPEMENTS VIDEO POUR LES SALLES	5
9/TERRAIN LA VILLE PERROT	5
10/ QUESTIONS DIVERSES	5
Personnel	5
Emploi Aidé	5
Mise à disposition d'un agent	5
Écoles	5
Ecole des couleurs :	5
Ecole Sainte Anne :	5
Animation Jeunesse : projet de Visite assemblée nationale	6
Pontivy Communauté, information : Renonciation au transfert du pouvoir de police de la publicité	6
Espaces verts Résidence Des Pommiers	6
Exposition Itinérante	6

1/URBANISME :

- Définition des enveloppes foncières constructibles suite à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : le maire informe que les discussions au niveau de l'Epci vont démarrer en septembre. Il a demandé à conserver au moins 2 ha 50 constructibles sur la commune zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, le zonage sera présenté au prochain conseil municipal sur la base déjà défini lors de la première réunion de travail. Il sera ensuite saisi sur le portail planification.climat-energie.gouv.fr

2/BATIMENT LOCATIF 28 rue des deux ponts

- Lancement des travaux : Semaine 37
- Assurance dommage-ouvrage : deux assureurs ont été consulté, la Smacl et Groupama, les devis définitifs seront présentés à la prochaine réunion
- Ligne de trésorerie : le conseil municipal autorise la consultation des organismes bancaires pour la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€ dans l'attente du versement des subventions.

3/LOGEMENTS SOCIAUX 5 R St Joseph

- Le maire présente le plan de financement provisoire du projet dans l'attente des dernières demandes de subventions.

- Michel Anger présente le résultat de la consultation réalisée par Soliha pour les missions de contrôle technique et sécurité Protection Santé.
Après discussion le conseil municipal propose de retenir pour la **mission contrôle technique** la proposition la moins chère le **Bureau Véritas d'Auray pour un montant de 4 400 ,00 € HT** et de confier **également la mission SPS à ce cabinet** pour un montant de **3 648,00 € HT**, devis supérieur de 8 € seulement au cabinet ayant fait la proposition la moins élevée.

Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer les devis.

4/ REALISATION DE PARKINGS

- Aménagement d'un parking 1, rue de la fontaine : Marché de maîtrise d'œuvre :

le maire présente le marché de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet Nicolas. Il s'agit d'une mission complète du lever topographique à l'avant-projet, aux études, à la passation des marchés, à l'exécution et la réception des travaux.

Après discussion le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer la convention pour un montant de base de 7 000 € HT plus 1 500 € HT pour l'établissement du permis d'aménager **soit 8 500 € HT**.

- Accès au Bâtiment locatif : devis démolition

Pour permettre l'accès au bâtiment locatif qui va être construit au 28 rue des deux ponts, la commune a acheté le terrain cadastré AA 215 rue de la fontaine. Sur ce terrain un ancien garage est à démolir, le maire présente les devis de démolition reçus.

Après discussion le conseil municipal retient le devis le moins cher, l'entreprise, Kalon TP, pour un montant de **1 840,00 € HT**.

Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer le devis.

Le devis de démolition de la maison en cours d'acquisition par la commune rue de la fontaine est également présenté pour réaliser un parking à proximité des cinq logements sociaux de la rue Saint-Joseph. Le devis de la démolition partielle de cette maison est aussi présenté.

Le conseil municipal se positionnera au prochain conseil.

- Demande de subventions à Pontivy Communauté et au Département

Pour répondre aux besoins de place de stationnement liés à la création de huit logements et trois locaux d'activités dans le centre bourg, il est nécessaire de créer de nouvelles places de parking à proximité. M. le maire présente un projet d'aménagement de parkings rue de la fontaine. Il présente le plan de financement :

L'estimation des travaux s'élève à 142 000 € HT.

DEPENSES	HT	RECETTES	
Achat du terrain et frais notaire	21500	Subvention Département	35500
Démolition d'une ruine	21870	Pontivy Communauté fonds concours	53100
Travaux d'aménagement	90130		
Honoraires Maîtrise d'Œuvre	8500	Autofinancement	53400
Total HT	142000		142000

Le conseil municipal approuve le tableau de financement proposé et autorise le maire ou un adjoint à solliciter le Département et Pontivy Communauté pour obtenir des subventions.

5/FRANCE RURALITE REVITALISATION

- Un nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) est mis en place depuis le 1er juillet 2024 pour soutenir les territoires ruraux fragiles. La commune de Saint-Gonnery intègre ce zonage visant à renforcer l'attractivité et développer l'emploi.

Le maire présente les avantages accordés aux entreprises qui s'installent notamment en matière fiscale et sociale. Pour la commune, une majoration de la dotation de solidarité rurale de 20% est attendue, soit environ 7 000 €.

Il précise que sur délibération le conseil municipal peut décider en plus des avantages déjà accordés de l'exonération totale de la taxe foncière bâtie pour ces entreprises pendant 5 ans puis de façon dégressive pendant 3 ans.

Après avoir voté à la majorité (pour : 1, contre : 8, abstention : 1).

Le conseil municipal décide de ne pas exonérer de la taxe foncière bâtie les entreprises qui rentrent dans le dispositif.

6/DISSOLUTION SITS de ROHAN

- A la suite de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2020 décidant de la dissolution du syndicat de transports scolaires de Rohan les opérations ont été comptabilisées et une somme de **4 818,36 €** a été versée à la commune.

Le service de gestion comptable de Pontivy nous demande de reprendre les excédents pour les incorporer.

Après discussion, le conseil municipal décide de reprendre :

- Au compte 001 l'excédent d'investissement de 299,97 €

- Et au compte 002 l'excédent de fonctionnement de 4 518,39 €

7/POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

- Après présentation du dernier budget prévisionnel établi par Pontivy Communauté pour la création d'un service intercommunal de police intercommunale et compte tenu du coût annoncé par habitant, le conseil municipal **décide de ne pas adhérer au service.**

8/ ACQUISITION D'EQUIPEMENTS VIDEO POUR LES SALLES

- Pour compléter l'équipement de la salle des fêtes le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise JMB de Brest, pour l'installation d'un écran, d'un vidéoprojecteur, d'un kit émetteur, d'une solution de projection sans fil et d'un écran télévision avec support pour un montant de **9 351,50 € HT**. Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Comminter de Rennes pour la fourniture d'un Hotspot Wifi 1200 pour un montant de 229,00 € HT et du service annuel de maintenance pour un montant de 130,80 € HT. Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer les devis.

9/TERRAIN LA VILLE PERROT

- Le maire informe qu'une parcelle boisée de 4 680m² est à vendre à la ville perrot.

Le conseil municipal peut user de son droit préférentiel prévu au code forestier article L.331-24, après discussion le conseil municipal refuse.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Personnel

Emploi Aidé

Le renouvellement du contrat aidé de Géraldine CAIL a été accepté pour une troisième année à raison de 20h par semaine. Elle est en charge de l'accueil périscolaire du matin et du soir, le service à la cantine, l'accompagnement des jeunes lors des sorties sur les vacances scolaires et l'entretien des salles communales et de la mairie.

Mise à disposition d'un agent

Mme Evelyne Cabedoche, adjoint technique titulaire, accepte de continuer sa mise à disposition auprès l'ALSH intercommunal pendant les vacances scolaires. Pour le reste de son temps, elle seconde Mme Aubert à la cantine, et effectue le ménage d'une partie de l'école des couleurs avec Mme Aubin.

Écoles

Ecole des couleurs :

Les effectifs à la rentrée 2024/2025 sont de 45 élèves répartis en 3 classes. L'équipe enseignante est composée de Mr Bastien THUNIN, directeur et

enseignant des maternelles avec Mme AUBIN, ATSEM, Mme Marion LE MEUR, enseignante des CP-CE1 et Mme ROCABOY Mélanie, enseignante des CE2-CM1-CM2.

Il faudra être vigilant durant l'année scolaire aux effectifs afin de s'assurer du maintien de la 3^{ème} classe.

Ecole Sainte Anne :

Les effectifs à la rentrée 2024/2025 sont de 57 élèves répartis en 3 classes. L'équipe enseignante est composée de Mme Anne-Marie HENRICHOT, enseignante des maternelles avec Mme MALTESTE et Mme LE CORNEC, ASEM, Mme Anne-Sophie NICOLAS, directrice et enseignante des CP-CE1 et Mme Lise TORDEUX, enseignante des CE2-CM1-CM2 (en remplacement de Mme Fanny KERZERHO en congé maternité).

Animation Jeunesse : projet de Visite assemblée nationale

Carole Schnaiderman, adjointe présente le projet de la commune de Cléguérec soutenu par Rodolphe Le Breton chargé de l'animation jeunesse à Pontivy Communauté. Les communes de Guern, Neulliac et Saint Gonnery sont intéressées.

L'idée est de faire visiter aux enfants des conseils municipaux enfants ou des jeunes du territoire l'assemblée nationale avec Jean-Michel JACQUES (Député circonscription Hennebont- Cléguérec) le vendredi 18 Octobre. Possibilité pour 50 enfants. La mairie de Guern doit se rapprocher de Mme Nicole LE PAIH pour savoir si un autre créneau est possible ce jour-là avec elle afin d'augmenter la capacité d'accueil.

Différents devis ont été demandés pour le transport en car ou en train ainsi que pour l'hébergement en auberge de jeunesse et pour les visites du vendredi soir et samedi matin (bateau mouche, La Villette...).

N'ayant pas de CME, l'idée est soit de faire partir les CM2 et d'initier la création d'un CME soit de faire partir les jeunes investis sur la commune et qui seraient disponibles. Il y a plus ou moins 10 places par communes + 2 accompagnateurs. Le coût serait d'environ 160€ /enfant.

Le conseil municipal demande à affiner le projet et à réfléchir à la mise en place d'un CME

Pontivy Communauté, information : Renonciation au transfert du pouvoir de police de la publicité

Par arrêté du 5 juin 2024 le Président de Pontivy Communauté renonce au transfert du pouvoir de police de la publicité sur tout le territoire de Pontivy Communauté.

Espaces verts Résidence Des Pommiers

Michel Anger présente les travaux de plantations à réaliser, sept pommiers, des massifs de rosiers et la pose de pavés au pied des candélabres. Les travaux sont dans l'attente de devis.

Exposition Itinérante

Exposition sur la petite enfance mise à disposition, installée et couverte par Pontivy Communauté.

Visible du 13 novembre au 18 décembre 2024, entre la Passerelle et la salle Michel Kerfanto.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00